

Règlement particulier du jeu de grattage de La Pacifique des Jeux dénommé « CLUB COLOR »

Article 1 Cadre juridique

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de grattage de La Pacifique des Jeux publié sur www.pdj.pf, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Le présent règlement s'applique aux émissions et codes jeux du jeu « CLUB COLOR » visés dans les avis correspondants.

Article 2 Emissions de tickets et prix

Chaque émission de tickets est répartie en blocs de 250 000 de tickets. Le prix de vente du ticket est fixé à 500 F.CFP.

Article 3 Lots

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
2 lots de	5.000.000 F.CFP	10.000.000 F.CFP
1 lots de	1.000.000 F.CFP	1.000.000 F.CFP
50 lots de	100.000 F.CFP	5.000.000 F.CFP
500 lots de	10.000 F.CFP	5.000.000 F.CFP
1 500 lots de	5.000 F.CFP	7.500.000 F.CFP
10 500 lots de	2.000 F.CFP	21.000.000 F.CFP
25 200 lots de	1.000 F.CFP	25.200.000 F.CFP
25 200 lots de	500 F.CFP	12.600.000 F.CFP
62 953 lots formant un total de		87.300.000 F.CFP

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global du ticket et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains liés à plusieurs zones de jeux gagnantes sur un même ticket.

Article 4 Description du jeu

4.1 Le ticket de jeu comporte deux zones de jeu à gratter réparties comme suit :

- Une zone de jeu dénommée « VOS SYMBOLES » composée de 10 points d'interrogation ;
- Une zone de jeu en deux parties composées chacune d'une grille de 16 symboles et de 10 cases « GAIN ». Chaque case « GAIN » est associée pour chacune des grilles à une ligne horizontale, verticale ou diagonale de quatre symboles ;

4.2 Les éléments inscrits sous la couche grattable de la zone de jeu « VOS SYMBOLES » sont des symboles, il y a au total 10 symboles à découvrir. Tous les symboles de la zone de jeu « VOS SYMBOLES » sont différents les uns des autres.

4.3 Les éléments inscrits sous la couche grattable de chaque grille sont identiques à ceux présents sur la couche grattable. Il y a au total 16 symboles dans chaque grille. La disposition des symboles de chaque grille est susceptible de varier d'un ticket à l'autre, dans la limite de quatre versions différentes.

Les éléments inscrits sous la couche grattable de chaque case « GAIN » sont des montants en francs, inscrits en chiffres avec leur transcription en lettres, parmi les montants suivants : 500F, 1.000F, 2.000F, 5.000F, 10.000F, 50.000F, 100.000F, 1.000.000F et 5.000.000F, à l'exception de tout autre montant. Il y a au total dix montants à découvrir.

4.4 Le joueur gratte les dix points d'interrogations composant la zone de jeu « VOS SYMBOLES » et découvre 10 symboles, conformément au sous article 4.2.

Le joueur gratte dans chaque grille les symboles qu'il a découvert dans la zone « VOS SYMBOLES » et les cases « GAIN » associées et découvre 10 montants pour chaque grille, conformément au sous article 4.3.

4.5 Si le joueur découvre, au sein d'une même grille, une ou plusieurs lignes verticales, horizontales ou diagonales composées de quatre symboles découverts dans la zone de jeu « VOS SYMBOLES », le ticket est gagnant et il remporte le montant prévu dans la case « GAIN » de chaque ligne recomposée.

4.6 A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

4.7 Le ticket de jeu est perdant dans tous les autres cas.

Fait le 14 mai 2024,

Par délégation de la Présidente-Directrice
Générale de La Française des jeux

Le Directeur Général
de La Pacifique des jeux

Charles LANTIERI

Thierry GABARRET